

# Le Droit et l'Outaouais pendant la Première Guerre mondiale

CLAUDE HARB

---

## Résumé

L'expérience de la Première Guerre mondiale fut un moment charnière dans l'histoire du dominion du Canada et représenta un premier pas vers une plus grande autonomie nationale vis-à-vis de l'Empire britannique. L'époque fut aussi marquée par de nombreuses crises et tensions sociales qui font aujourd'hui partie de la mémoire collective de l'expérience de la guerre. Une demande toujours plus importante d'effectifs militaires ainsi que des tensions accrues entre Canadiens français et Canadiens anglais réveillèrent des conflits sociolinguistiques sous-jacents et transformèrent le Canada en une véritable poudrière au cours des dernières années du conflit. Les villes de Montréal et de Québec furent le théâtre d'une grande partie de ces enjeux. Toutefois, la région de l'Outaouais, de par sa situation géographique unique, connut une expérience différente alors que les combats pour les droits de la minorité francophone se sont immiscés à l'avant-scène de la couverture médiatique de la guerre du quotidien régional *Le Droit*.

**Mots-clés** : Première Guerre mondiale – Canada français – Règlement XVII – Outaouais – Conscription.

## Abstract

### **Le Droit and the Outaouais Region During the First World War**

*The experience of the First World War marked a turning point for the Dominion of Canada taking its first step towards greater national autonomy vis-à-vis the British Empire. This era was also characterized by numerous crises and social tensions that define today's collective memory of the war experience. An ever increasing demand for military manpower and increased tensions between French and English Canadians pushed underlying conflicts to the surface and transformed Canada into a tinderbox during the last years of the war. The cities of Montréal and Québec were the scene for a great part of these issues. However, because of its unique geographical location, the Outaouais region witnessed a very different experience of war whereas struggles for the rights of the French-speaking minority overshadowed news coverage of the war by the regional daily newspaper Le Droit.*

**Keywords:** *First World War – French Canada – Regulation XVII – Outaouais – Conscription.*

Dans la mémoire collective, l'expérience de la Première Guerre mondiale chez les Canadiens français se résume souvent à la crise de la conscription<sup>1</sup>. Or, cette dernière ne survint qu'en 1918 et garde dans l'ombre les quatre premières années de la guerre. De plus, cette vision réductrice se focalise sur les villes de Montréal et de Québec, omettant l'expérience des autres régions tant urbaines et rurales du Canada français<sup>2</sup>.

D'ailleurs, très peu a été dit sur l'expérience de guerre de la ville de Hull en Outaouais. Cette région québécoise à la frontière de la capitale nationale canadienne a généralement été négligée dans l'histoire québécoise car trop éloignée des deux centres francophones principaux où les décisions étaient prises. Son histoire a tendance à demeurer dans l'ombre de celle d'Ottawa avec laquelle elle forme aujourd'hui une agglomération bi-provinciale nommée « Région de la capitale nationale ». Les décisions provinciales ne pouvaient toujours refléter la réalité ambiguë et différente de l'Outaouais avec le reste du Québec. C'est cette réalité singulière de l'Outaouais lors de la Première Guerre mondiale que nous proposons ici d'étudier au travers de la couverture médiatique du quotidien *Le Droit*. Cette publication nous offre une fenêtre sur les apports de l'Outaouais à l'effort de guerre ainsi que son expérience d'un conflit qui a façonné le Canada d'aujourd'hui en parallèle de la lutte pour le respect des droits des minorités francophones canadiennes.

---

<sup>1</sup> Le présent article est issu d'un chapitre du mémoire réalisé dans le cadre d'un Master 2 en histoire de l'Amérique du Nord, sous la direction d'Annick Fouchier, « Les Canadiens français face à la Grande Guerre : échec d'un idéal d'unité nationale », soutenu en mai 2016 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

<sup>2</sup> Un nombre significatif de Canadiens français sont recensés dans les autres provinces canadiennes, particulièrement dans l'Est ontarien, sans compter les communautés francophones des provinces maritimes (Acadiens, Cadiens, Franco-Terre-Neuvien).

## La création du journal *Le Droit*

L'Outaouais fut l'une des capitales canadiennes de l'industrie forestière aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Parmi les régions les plus rapidement déboisées du Québec, elle fut par la même occasion l'une des premières à s'industrialiser. L'industrie forestière était friande de bois mous tels l'épinette dont regorgeait l'Outaouais<sup>3</sup>, ce qui propulsa la région à l'avant-scène des mutations économiques du Québec. Le développement industriel du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle attira à Hull un nombre important de travailleurs canadiens français. De 1861 à 1871, la population francophone du canton passa de 420 à 4 461, et à la veille de la guerre, en 1911, la population de la ville de Hull comptait 18 222 habitants<sup>4</sup>.

Afin de comprendre l'expérience de la Première Guerre mondiale en Outaouais, il nous a paru pertinent de nous pencher sur l'organe de presse francophone principal de la région à l'époque, le journal *Le Droit*. Bien qu'il s'agisse d'un quotidien franco-ontarien établi à Ottawa, plus de la moitié de son lectorat de l'époque vivait du côté québécois de la région. *Le Droit* fut fondé en 1913 afin de lutter contre le Règlement XVII<sup>5</sup> qui rendit essentielle

---

<sup>3</sup> Charles W. Bird, John B. Davies, *The Canadian Forestry Corps; Its Inception, Development and Achievements*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1919.

<sup>4</sup> *Annuaire du Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 1947.

<sup>5</sup> Le Règlement XVII fut une décision du ministère de l'Éducation de l'Ontario qui visait à restreindre l'utilisation du français comme langue de communication et d'instruction dans les écoles, dans un but éventuel d'assimilation. Le conflit mobilisa les francophones de l'Ontario, mais aussi ceux de l'ensemble du Canada ainsi que le clergé francophone contre la majorité des Ontariens, catholiques et protestants anglophones. Ce conflit eut des répercussions sur l'effort de guerre puisque de nombreux Canadiens français étaient persuadés que le véritable front était en Ontario. Les Canadiens français tentèrent de faire valoir devant les tribunaux anglais que leur droit à l'école française reposait sur des droits historiques et sur leur statut de peuple fondateur. Le gouvernement

la création d'un journal francophone et catholique en Ontario comme moyen de résistance. La première édition parut le 27 mars 1913 et annonça le programme du quotidien ainsi que sa devise : « L'avenir est à ceux qui luttent. » Dans son premier éditorial, *Le Droit* citait le pape Pie X :

« Il faut, pour guérir les maux de notre temps, employer des moyens appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits ; aux erreurs propagées çà et là, la Vérité ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal ; mettre de côté semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune influence sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps<sup>6</sup>. »

De surcroît, il annonçait ses couleurs catholiques et donnait une idée de la première vocation qu'il se donnait, affirmant que « c'est avec le journal [qu'on] renverse les gouvernements et que l'on consolide les empires. C'est par lui que l'on façonne l'opinion publique et que l'on sème dans le peuple les idées bonnes et mauvaises. Le journal, c'est l'arme invincible des minorités. » Ne se voulant pas un journal partisan, *Le Droit* affirma qu'il suivrait de près les débats sans pour autant prendre parti. Toutefois, lorsque les libertés religieuses et linguistiques seraient en jeu, le journal se ferait un devoir de les défendre envers et contre tous :

« Quand l'avenir d'un demi-million [*sic*] de Canadiens français est en jeu, il n'est pas permis de négliger les moyens de lutte. Et, quelle meilleure arme qu'un journal, surtout un journal quotidien qui soit avant tout et par-dessus tout au service de la religion catholique, de la langue française et du droit égal pour tous. C'est là notre programme<sup>7</sup>. »

Le succès du quotidien fut immédiat auprès des Canadiens français de la région de la capitale nationale. Il démontrait la nécessité de la création d'une telle publication pour la région.

---

ontarien revint sur le Règlement XVII et annula la loi en 1927 car il ne parvint jamais à la faire respecter.

<sup>6</sup> Pie X à l'Archevêque de Québec, 2 juin 1907, cité dans *Le Droit*, 27 mars 1913.

<sup>7</sup> « Notre programme », *Le Droit*, 27 mars 1913.

## L'enthousiasme pour l'entrée en guerre

La guerre fut accueillie avec enthousiasme par la très grande majorité des Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones. Si quelques voix se firent entendre pour s'y opposer, il n'en demeure pas moins que la majorité des Canadiens se mobilisa d'une manière ou d'une autre pour soutenir l'effort de guerre. Le Québec, dont le plus faible nombre de volontaires à s'enrôler dans l'armée ne reflétait pas l'étendue de son soutien des troupes, participa notamment en créant de multiples œuvres de charité pour les soldats et leurs familles et en organisant des campagnes de dons de grande envergure. Pendant les trois premières années de la guerre, le soutien aux Alliés fut général.

Ainsi, *Le Droit* rapporta l'atmosphère fiévreuse qui régnait dans la ville de Québec, et surtout l'union des anglophones et francophones dans la célébration de la guerre, chantant ensemble dans les rues. Albert Sévigny<sup>8</sup> loua « la générosité de tous les Canadiens qui, sans différence de langue ou de religion, [s'unirent] pour vouloir la grandeur de la patrie et se [tinrent] prêts à combattre pour la défense du pays<sup>9</sup>. » La guerre était perçue comme une croisade morale contre la tyrannie, l'injustice et la barbarie, une cause commune derrière laquelle tous les Canadiens, quelle que soit leur appartenance linguistique, pouvaient se rallier et s'unir. Par ailleurs, *Le Droit* fit état des manifestations des jeunes cadets de la ville de Hull qui, à l'annonce de la guerre, avaient défilé dans les rues d'Ottawa afin d'afficher leur enthousiasme. Pour le quotidien, il s'agissait d'un bel exploit puisque cette manifestation avait su attirer l'attention et les acclamations d'une foule nombreuse, majoritairement anglophone, qui applaudissait le bilinguisme de cette jeunesse ainsi que le drapeau du Sacré-Cœur que portaient fièrement les cadets de Hull. Cet événement était d'autant plus

---

<sup>8</sup> Député fédéral canadien français du Parti conservateur du Canada pendant la guerre, il fut un ardent défenseur de la participation canadienne au conflit et de la conscription.

<sup>9</sup> « Québec en délire », *Le Droit*, 5 août 1914.

important que dans le contexte de la lutte contre le Règlement XVII qui faisait particulièrement rage à Ottawa, ces cadets avaient fait comprendre aux anglophones que des Canadiens français catholiques pouvaient faire preuve de tout autant de fierté et de courage et qu'ils sauraient se tenir debout face à leurs persécuteurs<sup>10</sup>.

L'engouement était tel que l'enrôlement pour le premier contingent canadien dut être prolongé d'une journée pour permettre aux volontaires de se présenter dans les bureaux de recrutement de Hull<sup>11</sup>. Bien qu'aucune préparation n'ait encore été faite pour la levée d'un deuxième corps expéditionnaire, on ne doutait pas, face à l'afflux de volontaires, que si le besoin se présentait, il serait aisé de lancer un nouvel appel en Outaouais<sup>12</sup>. Par ailleurs, dès le 7 août 1914 la milice canadienne permit la création d'une unité pour la ville de Hull : le 70<sup>e</sup> régiment, qui deviendrait plus tard le régiment de Hull. Connue tout d'abord sous le nom de 230<sup>e</sup> bataillon des Voltigeurs canadiens français, le régiment de Hull connut une grande popularité. Le 70<sup>e</sup> régiment était la seule unité francophone de toute la région de la capitale nationale et 91,2 % des enrôlements du côté québécois de la région se firent auprès de cette unité qui compta 2 107 volontaires<sup>13</sup>.

Bien que *Le Droit* se félicitât des manifestations enthousiastes de la jeunesse hulloise, il fut cependant virulent dans sa condamnation de la participation canadienne à la guerre. Si, lors de sa création en 1913, le quotidien s'était engagé à demeurer neutre dans les considérations et les enjeux politiques, les éditoriaux publiés au cours de la guerre furent tout le contraire ! La couverture des événements demeurait neutre, mais la

---

<sup>10</sup> « Retour sur la marche des Cadets à Hull », *Le Droit*, 7 août 1914.

<sup>11</sup> « L'enrôlement à Ottawa », *Le Droit*, 13 août 1914.

<sup>12</sup> « Miliciens canadiens », *Le Droit*, 6 août 1914.

<sup>13</sup> Jean-Pierre Gagnon, *Le 22<sup>e</sup> bataillon (canadien français) 1914-1919 : étude socio-militaire*, Ottawa et Québec, Les Presses de l'université Laval en collaboration avec le ministère de la Défense nationale et le Centre d'édition du gouvernement du Canada, 1987, p. 255.

publication communiquait ses messages au travers d'éditoriaux mordants. Dès le lendemain de l'entrée en guerre du Canada, *Le Droit* donna clairement son opinion sur le sujet :

« Et pourquoi les Canadiens français iraient-ils exposer leur vie pour la gloire du peuple anglais ? Pour prouver notre loyauté à la couronne britannique ? Nous avons prouvé cette loyauté hors de tout doute en 1775, en 1812 et en 1813<sup>14</sup>. Nous en a-t-on tenu compte ? À ces époques mémorables nous avons, nous les Canadiens français, sauvé l'honneur du drapeau anglais, nous avons conservé le Canada à la couronne britannique, et depuis, au nom de ce même drapeau et de cette même couronne, les Anglais n'ont cessé de nous persécuter et de vouloir arracher de nos cœurs les plus nobles sentiments. [...] Et si les Anglais trouvent qu'il est tout naturel de manquer à la parole donnée quand ils sont les plus forts, pourquoi nous, Canadiens français, méprisés, vilipendés, calomniés, pourquoi irions-nous offrir nos vies pour l'honneur du drapeau anglais, de la couronne anglaise au nom desquels on nous opprime<sup>15</sup> ? »

La position du quotidien n'était pas étonnante. Dans l'éditorial du 5 août 1914, *Le Droit* avançait déjà l'idée que tant que les droits des francophones ne seraient pas respectés, on ne pourrait pas soutenir l'effort de guerre :

« Nous ne voulons pas prêcher la trahison tant s'en faut, mais que ceux qui se prétendent la race supérieure parce qu'ils ont la force de violer impunément la parole donnée marchent au premier rang et prouvent par des actes cette loyauté qu'ils proclament avec tant de suffisance quand il s'agit de persécuter des minorités. Et si les Canadiens français ne répondent pas immédiatement à l'appel qui leur est fait, ce sera peut-être le meilleur moyen de faire comprendre à la couronne britannique que l'on a détruit son prestige en persécutant ses plus fidèles sujets et en s'efforçant de manquer aux engagements qu'elle a pris à notre égard. Malgré tout cela cependant, les Canadiens français seront fidèles à leurs devoirs ; ils soutiendront encore brillamment leur réputation de bons soldats et d'ardents patriotes. Ils se vengeront ainsi des avanies que les Anglais leur font subir. Ils se vengeront surtout aux yeux de l'histoire<sup>16</sup>. »

---

<sup>14</sup> Ces dates font référence à deux tentatives d'invasion du Canada par les États-Unis.

<sup>15</sup> « Canadiens français et la Guerre », *Le Droit*, 5 août 1914.

<sup>16</sup> *Ibid.*

Toutefois *Le Droit* appela indirectement la jeunesse à s'enrôler en affirmant que les Canadiens français étaient fidèles à leur devoir et qu'ils devraient donc soutenir la patrie. Le quotidien justifia cette approche ambiguë comme une occasion pour les Canadiens français de se montrer plus nobles que la métropole. Par leur participation, les francophones pourraient montrer à quel point ils étaient vaillants. Par ailleurs, *Le Droit* préconisait l'effort de guerre sans pour autant appuyer le soutien militaire. Le quotidien lança aussi le projet de financer un navire-hôpital organisé par les Canadiennes françaises d'Ottawa et des environs. Les contributions des familles francophones de la région de la capitale nationale arrivèrent rapidement, mais le projet échoua faute d'appui politique. Pour le quotidien, il s'agissait là d'un échec cuisant qui retirait aux francophones la possibilité « de prouver de manière éloquente à ceux qui se [plaisaient] à [les] calomnier que malgré les persécutions dont [ils étaient] victimes, [ils savaient] toujours faire [leur] devoir et même beaucoup plus<sup>17</sup>. »

### Le débat sur le Règlement XVII et ses conséquences en Outaouais

Le Règlement XVII devint rapidement l'un des enjeux majeurs de l'effort de guerre pour les Canadiens français. *Le Droit* fut l'un des premiers organes de presse à opposer à la participation à la guerre la réalité des francophones de l'Ontario. Dès le lendemain de l'entrée en guerre du Canada, l'éditorial du quotidien questionnait le sacrifice qu'on exigeait des Canadiens français alors qu'on les brimait dans leurs droits linguistiques. Rapidement, le journal critiqua aussi ce qu'il considérait comme un double standard canadien dans l'enrôlement en début de guerre. En 1910, le Premier ministre ontarien, James Whitney, avait affirmé, dans sa réponse à un mémoire qui contenait quatorze recommandations pour améliorer les écoles bilingues ontariennes, qu'il serait injuste de créer une nouvelle classe d'école puisqu'elle « ne pourrait être accordée exclusivement qu'aux

---

<sup>17</sup> « Ce navire-hôpital », *Le Droit*, 17 août 1914.



citoyens d'origine française, et y auraient également droit les Allemands ou tout autre élément de la population assez nombreux pour le demander<sup>18</sup>. » *Le Droit* reprocha au gouvernement Whitney d'avoir réduit les droits des Canadiens français, peuple fondateur du Canada, à ceux de groupes nouvellement installés au Dominion, alors que lorsque la Grande-Bretagne était en guerre on n'avait pas hésité à demander à ces mêmes francophones de faire des efforts pour former les rangs du premier contingent qui allait être envoyé outre-mer :

« Demande-t-on aux Allemands, Polonais, Italiens ou autres éléments de la nation ? Pas du tout ; ce sont les Canadiens français et les Canadiens de langue anglaise, sur un même pied d'égalité [qui furent sollicités]. [...] Qui oserait aller demander aux Allemands établis au Canada de s'enrôler dans les troupes que nous enverrons en Angleterre ? Alors si l'on ne nous reconnaît pas plus de droits en ce pays que les immigrés allemands, pourquoi nous impose-t-on plus de devoirs<sup>19</sup> ? »

Si, de façon générale, l'uniforme fut valorisé entre 1914 et 1916, à partir de 1917 il devint davantage un symbole de la contrainte de la conscription et non plus celui de la fierté du devoir<sup>20</sup>. La *Loi du Service Militaire* de 1917 prévoyait la mise en place de tribunaux administratifs locaux, dits d'exemption, afin de faire face aux éventuelles demandes d'exemption du service militaire obligatoire que le gouvernement Borden prévoyait. En tout, 1 387 tribunaux locaux furent mis en place. Ils étaient composés de deux membres désignés par une commission parlementaire de sélection et par un juge du comté. Nombre d'hommes qui reçurent une convocation ont cherché à être exemptés, qu'ils soient Canadiens anglais ou français.

---

<sup>18</sup> « It could not be confined [only] to citizens of French origin, but would be equally the right of the German or any other element of [the] population numerous enough to demand it. »

« Pourquoi cette différence », *Le Droit*, 8 août 1914.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Castell J. Hopkins, *The Canadian Annual Review of Public Affairs, 1917*, Toronto, 1918, p. 374.

D'ailleurs, le *Montreal Star* nota qu'en date du 18 octobre 1917, seuls 7 % des 896 hommes qui avaient reçu une première convocation n'avaient pas entrepris de démarches pour s'y soustraire<sup>21</sup>.

Malgré le nombre important d'exemptions accordées, 20 % des hommes qui reçurent l'ordre de se présenter au rapport refusèrent de le faire. Des 3 458 individus de la ville de Hull appelés par les autorités militaires et n'ayant pas obtenu d'exemption, 1 902 hommes devinrent insoumis et ne furent pas appréhendés, soit un taux d'insoumission de 55 %, le plus élevé de tous les districts d'enregistrement du Canada, suivi de près par Québec à 46,6 % et Montréal à 35,2 %<sup>22</sup>. Ce chiffre est particulièrement intéressant puisqu'il contribue à renforcer l'impression que cette ville de l'Outaouais, qui comptait pourtant un grand nombre d'anglophones, rejetait massivement la conscription, plus encore que les autres régions canadiennes françaises. D'ailleurs, 99 % des convoqués de la ville de Hull firent des demandes d'exemption, soit le plus important taux de demandes de tout le Canada<sup>23</sup>. Ce rejet massif s'expliquait par la proximité de la ville de Hull à la ville d'Ottawa où se trouvait l'épicentre des débats et de la résistance francophone contre le Règlement XVII. Par ailleurs, l'organe de presse principal des francophones de la région, *Le Droit*, avait fait du Règlement XVII son cheval de bataille et s'était engagé à continuer de militer pour les droits de la minorité ontarienne. Le combat franco-ontarien était bien plus omniprésent dans le quotidien que partout ailleurs et donc indissociable de l'effort de guerre.

Le journal *Le Droit* offre une fenêtre par laquelle il est possible d'étudier le déroulement des événements dans la région bi-provinciale et permet de constater l'importance de son influence sur la population et sa perception

---

<sup>21</sup> Patrick Bouvier, *Déserteurs et insoumis : les Canadiens français et la justice militaire (1914-1918)*, Outremont, Éditions Athéna, 2003, p. 70.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

de la guerre. Il est possible de supposer que l'Outaouais, plus que toute autre région canadienne, a été directement et fortement influencée par le Règlement XVII. La lutte des Franco-Ontariens était une réalité omniprésente dans la région et elle devint indissociable des combats outre-mer. Dans la couverture quotidienne du *Droit*, les combats outre-mer et la demande toujours plus importante d'effectifs militaires en vinrent à symboliser le joug et la persécution de la majorité anglophone sur les Canadiens français. Si *Le Droit* opposa rapidement à la guerre la réalité du Règlement XVII, le rejet populaire prit toute son importance au moment de la mise en œuvre de la conscription. Les tribunaux d'exemption nous permettent aujourd'hui de constater à quel point l'Outaouais a pu être affecté et influencé par le quotidien régional dans son rejet massif de la conscription, le plus important du Canada. L'expérience de la Première Guerre mondiale en Outaouais a été très peu étudiée jusqu'à maintenant et elle demeure absente des livres d'histoire et de la mémoire collective. Pourtant, la particularité de sa position géographique et sa proximité avec le combat de la minorité francophone en Ontario en firent un des bastions du rejet de la guerre et de la conscription, malgré une participation importante à l'effort de guerre<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> À l'exception des volontaires qui choisirent de servir au front, les recrues du 70<sup>e</sup> régiment de Hull furent mutées dans le Corps forestier canadien. Cette décision découlait du savoir-faire reconnu de la région de l'Outaouais pour l'industrie forestière. Par ailleurs, les études qui ont été menées sur l'origine des recrues du 22<sup>e</sup> bataillon ainsi que sur leur domaine d'expertise placèrent les hommes originaires de l'Outaouais en tête parmi les travailleurs issus du milieu forestier. Lorsque la Grande-Bretagne demanda l'envoi de 6 000 bûcherons supplémentaires, ils précisèrent une préférence pour les bûcherons canadiens français qui avaient plus d'expérience avec des bois mous comme on en trouvait dans les forêts anglaises. Charles W. Bird, John B. Davies, *The Canadian Forestry Corps; Its Inception, Development and Achievements*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1919, p. 9.